L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 25 MAI 1881.

SPECTACLES BALS, &c

MAURICIO DENGREMONT.

Grand Concert Populaire avec Orchestre

—AU—

FORT ESPAGNOL,

VENDREDI, 27 MAI, A 8 HEURES DU SOIR.

Entrée générale......25 cents.
Siège réservé......50 cents.

On peut se procurer des billets chez L. Grunewald 127 Canal, aussi qu'au Fort le soir du concert. 24 mai—

Fort Espagnol.

GRANDE

PROMENADE CONCERT

W. BORCHERT......Directeur
B. GEWERT......Cornet Soliste

Prof. WEIFFENBACH, Tambour-Major, Jouera un solo sur 40 tambours à chaque concert.

Grande Promenade concert TOUS LES Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche Soirs,

Prendre les chars coin Canal et Basin. Des trains partent à de courts intervalles tous les soirs. 24 mai—

Southern Yacht Club.

Grande Régate Annuelle, WEST END, Pour Matelots de Profession.

Mardi, 24 mai..Yachts de 1re et 3e classe

Jeudi, 26 mai..Yachts de 4e classe et yachts à cabine.

PRIX:
1ère classe......$300 3e classe......$200
2e classe......250 4e classe......150

Courses Corinthiennes,

Mardi, 31 mai..Yachts de 1re et 3e classe
Jeudi, 2 juin..Yachts de 2e et 3e classe
PRIX—Argenterie.

JUGES.
Sam. Haedin, John Glynn Jr, R. L. MacMurdo.

MARQUEURS.
Henry Bonnabel, E. C. Payne, W. J. Hare.

COMITE DE RECEPTION.
WRIGHT SCHAUMBURG, chairman.
Hugh W. Brown, Jno. S. Boland, L. E. Cénas, Thomas Hanna, Frank Kennedy, Chas Smith, John Pollock, W. A. Peale, Gus Pitot, W. B. Stauffer, Geo. A. Williams, Jas Read, Arthur Mendes, Jas Miltenberger, Wm Walsh, Frank Howard, Bertrand Beer, Thos Bruleateur.

Durant le mois de juin, une

Grande Régate entre Etats aura lieu.

PRIX......$1500

Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du train de 1:30 p. m.

A. H. HARRIS, Secrétaire.

23 mai—au 2 juin

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

William Rickel......cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures au préalable.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 3 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 10 du soir.

Le dernier train partira de West End à 11 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. R. EVANS, Surintendant.

1er mai—

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Déballent, LUNDI, 11 courant, leurs importations de Printemps en

GRENADINES NOIRES,

Brochées à raies et à carreaux.

LINONS TOILE IMPRIMÉS

—ET UN—

Assortiment choisi de Nouveautés

—EN—

Bonneterie de fantaisie couleur.

10avril—

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arome ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et qu'il peut beaucoup contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1879.

Dr F. B. Gondet, 183 rue Dauphine.
E. L. Tenny, M. D. — C. Délery, D. M. P.
Harrison — Cantrelle, D. M. P.
Holliday, M. D., 69 rue St-Charles.
Paget — Alexis Chastant, M. D.
Hazel, D. M. P. — Thos. Loyten, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y dirigera son restaurant cette année, comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est méritée. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.

20 janv—6m. D.Mar J.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 14 JUIN 1881.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100	Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 sont	20,000
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 sont	10,000
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 sont	7,500

11,279 Lots s'élevant à......$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du MARDI, 14 Juin 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages du pays.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au No 212, Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme. M. Hoffman, tutrice, etc., vs. Joseph Krieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,120. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 11 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans la ville et paroisse de Jefferson (anciennement Freeport) dans cet Etat, maintenant dans le 6me District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 23 qui est borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et Live Oak, désignés par les Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25, sur un plan de 2093 lots de terre situés dans le dit bourg de Freeport fait par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, une copie lithographiée est en l'étude de L. R. Kenny, anciennement notaire de la paroisse de Jefferson, et mesurent comme suit, à savoir: Les lots dix-neuf à vingt-trois inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur chacun de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Le lot No vingt-quatre forme l'encoignure des rues Austerlitz et Live Oak et mesure vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur et façade sur la rue Live Oak de cent vingt pieds.

Le lot No vingt-cinq mesure trente pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de James Hoffman, par acte passé pardevant Jno. T. Michel, recorder et ex officio notaire dans la paroisse de Jefferson, le 11 juin 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

11 mai—11,18,25—1,8,11 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Wm Reed Mills.

ANCIENNE COUR SUPÉRIEURE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,666—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3128—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre de Cour de la dernière date du 23 avril 1881, au Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue Ursulines, entre celles Royale et Bourbon, désigné par le No quatre-vingt-huit sur un plan de Louis Bringier, voyer général, en date du 18 septembre 1833, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-trois pieds de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds six pouces, borné par un côté par la propriété de Jacques Dupré ou ses avant-droit et de l'autre côté par la propriété de Veuve Bertoulun. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, ensemble avec cent trente-deux (132) actions hypothécaires du fonds capital qui s'y trouvent attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action pour la somme de six cent soixante-quinze Piastres ($675) payable le premier jour de décembre 1881 et renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens et le billet d'action ainsi fourni devant être identifié avec un acte hypothécaire passé pardevant Théo. Seghers, notaire, le 22 d'avril 1837—l'acte hypothécaire passé pardevant Charles Boudousquié, notaire, le 16 février 1841, avec l'acte de vente de la propriété et action de banque passé pardevant Robert Kerr notaire, le 3me jour de décembre 1870, avec l'acte de vente au shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 avril—27, mai 4, 11, 18, 25, 28.

Mme veuve Jose Ferrer V. Trilla versus Andrew H A. Kohlhasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3116—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent: droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Victoire, Français, Champs-Elysées et Moreau ou Chartres, mesurant vingt-quatre (24) pieds de face à la rue Victoire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25 juin 1 4

A. S. Heimann vs. Succession de H. A. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3095.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, St-David et St-Patrick, désigné par le No 15, sur un plan du dit ilet fait par De Young, le 20 — 1862, déposé en l'étude de H. Madden, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles (au pied américain).

Acquis par le feu H. A. Grunewald de Wm C. Nichols, &c., par acte pardevant Hugh Madden, anciennement notaire, le 6 mars 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4,11,18,25—1,4 juin

Francisco F. Martinez vs George Fatmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2451—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de George Fatmer dans les propriétés ci-après décrites:

1° Un lot de terre borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul, désigné par le numéro trois et mesurant dix-sept pieds quatre lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles avec les améliorations.

2° Un terrain dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Royale, Orléans, Bourbon et Ste Anne, et formant l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne, et mesurant, au pied français, trente-et-un pieds huit pouces de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur et façade à la rue Bourbon de cinquante-quatre pieds, et trente-et-un pieds huit pouces de largeur sur la ligne du fond, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 avril—27—mai 4,11,18,25,28

Paul Bes vs. La Société de l'Eglise Catholique et Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2682.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir;

1° Deux certains lots de terre contigus, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Julia, St-Joseph et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, au pied anglais, trente-trois pieds huit pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue St-Joseph et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.

2° Et cinq autres lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Peyjarre, Foucher, Delord et Tchoupitoulas ou Annonciation, deux des lots sont désignés par les Nos 2 et 3 et mesurent chacun vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Peyjarre, vingt-six pieds trois pouces sur la ligne du fond, sur une profondeur de soixante-treize pieds quatre pouces six lignes, chacun, sur le côté du lot No 1 et soixante-trois pieds neuf pouces et quatre lignes sur le côté du lot No 4. Deux autres lots sont désignés par les lettres N & O et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot N mesure 27 pieds de face sur une allée de dix pieds de large s'étendant parallèle à la rue Delord sur une profondeur de 56 pieds 2 pouces sur le côté de la rue Tchoupitoulas, et 51 pieds 3 pouces sur l'autre côté; la ligne du fond mesure 27 pieds 5 pouces et une ligne et le lot O mesure 25 pieds 10 pouces de face sur la dite allée, sur une profondeur de 51 pieds 3 pouces contigu au lot N, et 46 pieds 5 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Foucher; la ligne du fond mesure 26 pieds 3 pouces de large. Le tout conforme à un plan de Joseph Pilié, annexé à un acte du 8 avril 1833, pardevant C. Pollock, alors notaire en cette ville, et le 5me lot est désigné par le No 42 et forme le lot de terre de l'encoignure et mesure 44 pieds 7 pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de 103 pieds et 5 pouces de face à la rue Peyjarre et de 105 pieds sur la ligne opposée.

La totalité de la susdite propriété étant la même propriété qui a été acquise par feu l'Archevêque J. M. Odin, par achat du Rév. C. De La Costa, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire, le 7 mars 1862, et à la mort du dit Rév. J. M. Odin la dite propriété étant échue à l'Archevêque N. J. Perché comme légataire universel du dit défunt, conformément au procédure de succession pardevant la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 33 897 Dossier A. D. 1870, et le dit Archevêque Perché, par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 31 décembre 1872, déclare et reconnaît que la propriété décrite appartient véritablement et exclusivement au défendeur ci-dessus, et par cet acte il renonce pour lui et ses héritiers, en faveur du défendeur, à tous les droits qu'il peut ou qu'il pourrait avoir sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18 25 juin 1 8 15 18

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tous genres, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 48, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1856. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts au dessus de cent dollars.

9jan—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus J. M. Abadie, P. S. Wiltz, administrateur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2764. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, sur le Passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, désigné par le No trois, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, le 31 mars 1846, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, notaire; le dit lot mesure vingt-cinq pieds sept pouces de face au Passage de la Bourse, trente pieds sept pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, quarante trois pieds deux lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Louis et une profondeur de trente deux pieds sept pouces et six lignes sur l'autre côté, puis le dit lot ouvre sur un angle droit cinq pieds quatre pouces et cinq lignes, à une seconde profondeur de dix pieds quatre pouces et deux lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec quarante (40) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

2° Un lot de terre situé sur le Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis, désigné comme No quatre, sur le plan susdit mentionné de Louis H. Pilié, mesurant trente-un pieds sept pouces et quatre lignes de face au Passage de la Bourse, sur une profondeur de quarante-trois pieds deux lignes sur le côté vers la rue Conti et par une profondeur irrégulière du côté vers la rue St-Louis, à savoir: Une première profondeur de vingt-deux pieds six pouces, puis le dit lot forme à angles droits, cinq pouces et deux-huitièmes, à une seconde profondeur de vingt pieds six pouces et quatre lignes, et trente-un pieds deux pouces et seize lignes dans le fond, ensemble avec cinquante-deux (52) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

3° Un lot de terre situé sur le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, désigné comme numéro cinq sur le plan susdit mentionné de Louis H. Pilié, mesurant vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de vingt-deux pieds six pouces sur le côté vers la rue Conti et par une profondeur de vingt-deux pieds cinq pouces deux lignes sur le côté vers la rue St-Louis, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot touche au lot numéro quatre ci-dessus décrit, ensemble avec vingt-huit (28) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Les susdites propriétés furent acquises par J. M. Abadie par achat de Christian Roselius et Mme Marie Capella, conformément à un acte passé par devant Alphonse Barnett, notaire, le 23 novembre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur du lot No 3 devant fournir un billet d'action à l'ordre de la Banque des Citoyens pour la somme de deux-cent neuf piastres et échéant le 1er jour de novembre 1881, renouvelable conformément à la charte de la Banque, devant être identifié avec un acte du 6 juin 1848, par devant Charles Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans. Etant une vente de la succession de Hillsburg à P. A. Bernard et hypothéqué par le dit Bernard à la Banque des Citoyens avec un acte du 23 novembre 1869 par devant Alphonse Barnett, notaire à la Nouvelle-Orléans, étant la vente de la propriété et actions de Banque par C. Roselius à J. M. Abadie et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire et le reste comptant.

2° L'acquéreur du lot No 4 devra fournir un billet d'action pour la somme de Deux Cent Soixante-Neuf Piastres, échéant le 1er jour de novembre 1881, renouvelable conformément aux provisions de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, devant être identifié avec un acte du 6 juin 1848 pardevant Chas Boudousquié, notaire à la Nlle Orléans, étant une vente par la succession de Hillsburg avec Christian Roselius et hypothéqué par le dit Roselius à la Banque des Citoyens et avec un susdit acte du 23 novembre 1869 pardevant A. Barnett, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire et le reste comptant.

L'acquéreur du lot No 5 devra fournir un billet d'action pour Cent Quarante-Quatre Piastres, échéant le 1er novembre 1881 et renouvelable conformément à la charte de la Banque, devant être identifié avec deux actes ci dessus mentionnés en date du 6 juin 1848, novembre 23 1869 et avec l'acte de vente du shérif, dans cette affaire et le reste comptant.

L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités comme actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3,10,17,24,31—4 juin

Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais vs William Stoinenthaler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2969 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, St Patrick et St-Denis. Lesdits lots étant désignés par les Nos douze et treize sur un certain plan dressé par Charles de l'Isle, voyer, le 8me jour de février 1873 et déposé à l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, comme plan No — Les dits lots se touchent et mesurent chacun conformément au dit plan, vingt-neuf pieds de face sur la rue Foucher sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent-trente pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de Marion Raoul Dugué de Livaudais par acte passé devant James Fahey, notaire, en date du 19 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets tirés par le défendeur pour vingt quatre piastres chacun en date du 1er mars 1873, payable respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 p0 et intérêt éventuel de 8 p0 par an, garanti par hypothèque sur la propriété selon acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 19 mars 1873. 2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 avril—26, mai 3, 10, 17, 24, 28.

A. Rochereau & Co. vs. William F. Washington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2954. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, désigné comme lot No cinq, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 53 dans son livre de plans No deux, conformément au dit plan le dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds.

Acquis par le défendeur ci-dessus de William F. Hepp, par acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 3 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de quarante-huit piastres chacun faits par le défendeur, en date du 1er mars 1873, et payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 0[0] et intérêt éventuel de 8 0[0] par an, garantis par hypothèque sur la dite propriété conformément à l'acte du 3 mars 1873, pardevant James Fahey, notaire.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 avril—26—3,10,17,24,28 mai

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais versus Philip Lanmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3019.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-huit sur un certain plan dressé par L. Reizenstein voyer, annexé et faisant partie d'un acte déposé en l'étude de James Fahey, notaire dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873; le dit lot de terre mesure, conformément au dit plan, trente-un pieds trois pouces sur la rue Constance ou Live Oak, sur une profondeur de cent quarante pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot forme l'encoignure des rues Constance ou Live Oak et Foucher.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise femme de François Marion Raoul Dugué de Livaudais par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur pour la somme de quatre-vingt-quatre piastres ($84) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date portant 6 0[0] d'intérêt par année courante et 8 0[0] d'intérêt éventuel par an garantis par hypothèque sur la susdite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—5,12,19,26,31

Louis Philippe Delachaise vs. Paul E. Mouchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2887.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 7 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville et anciennement ville et paroisse Jefferson en cet Etat, dans l'ilet numéro 5, lequel est borné par les rues Jersey, Laurel, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane. Le dit lot étant désigné par le No 8 sur le plan original du Faubourg Plaisance et Delachaise, et en outre désigné par le même numéro sur un certain plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 19 octobre 1871, lequel plan est annexé pour référence spéciale à l'acte de dépôt précité passé pardevant James Fahey, notaire, le 19ème jour d'octobre 1871, et mesure conformément au dit plan certifié trente deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-deux pieds dix pouces, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le dit défendeur du dit plaignant selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en cette ville, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet fait par le défendeur pour la somme de cent cinquante-deux piastres ($152), en date du 14 octobre 1871, payable dix ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque sur la dite propriété, selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en cette ville, le 21 octobre 1871.

2° Et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 mai—7,14,21,28. 4, 7 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

John Fersing vs John Wolfgang Knect (ou Knoch).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3284—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 25 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Rochebiave et Dorgenois et désigné comme lot No dix huit, sur un plan de ce terrain et d'autres terrains fait par Louis Surgi, député voyer, en date du 10 octobre 1844 et déposé pour référence en l'étude de P. P. Labarre alors un notaire en cette ville, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du demandeur selon un acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 29me jour de novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24,31, juin 7,14,21,25.

Félix J. Dreyfous vs. Hilaire Ascenmacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3257.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 25 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 21, dans l'ilet No 64, borné par les rues Espagne, Mandeville, Robertson et Claiborne et mesurant (au pied américain) 35 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds. Etant la même propriété que le défendeur a acquis par achat de la succession de M. Kastner, conformément à un acte passé par devant Abel Dreyfous, notaire, le 18 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 mai—24,31—juin 7,14,21,25.

F. Casentre vs. A. Lerouge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3241.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No quatre, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Amour, Jane et Barthélemy, sur un plan déposé sous le No 32 en l'étude de S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt pieds. Etant la même propriété acquise par le dit Lerouge par achat qu'il a fait le 9me jour de juillet mil huit cent soixante-neuf, par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

2° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent No 247 de la rue Douane et dépendances, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Tremé et Marais, mesurant trente-neuf pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue Marais, sur à peu près quarante pieds de profondeur sur la rue Douane.

3° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent au No 245 de la rue Douane et touchant la propriété ci-dessus, et mesurant à peu près cinquante-cinq pieds dix pouces neuf lignes de face à la rue Douane, sur trente neuf pieds trois pouces quatre lignes de profondeur.

La propriété susdite a été de même achetée par le dit Atanase Lerouge de la succession de Nicolas Cornibé et de Hortense Melanie Gentis, sa veuve, le 9me jour de juillet, mil huit cent soixante-dix-neuf, par acte passé par devant Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Dumaine et Ste-Anne, et mesure trente huit pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Marais sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-huit pieds dix pouces lignes, selon un plan fait par Edgar B. architecte annexé pour référence à un acte passé par devant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 17me jour de mars, mil huit cent soixante-[illegible].

Etant la même propriété que le dit Athanase Lerouge a acquise par achat de William C Black et Joseph H. Oglesby, le 26me jour de juillet, mil huit cent soixante-dix-neuf, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—juin 7, 14,18.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs François Ovide Dupuis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 2580.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, en cette ville, sur la rue Mandeville, entre les rues Victoire et Moreau, désignés par les Nos un et deux (1 et 2) sur un plan dressé par Allou D'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, et une copie conforme tirée par C. Giroux et Castain, le 25 janvier 1851 et déposée en l'étude de Achille Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chacun (au pied américain) vingt pieds dix pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds neuf pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, chacun des dits lots garantissant respectivement vingt deux actions du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane lesquelles actions doivent être vendues avec chacun des dits lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet-action pour la somme de cent sept piastres 50/100 chaque pour chacun des lots respectivement échéant le premier jour de juin 1881 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, les billets-action fourni devant être identifiés avec un acte hypothécaire du 26 septembre 1834 pardevant Theo. Seghers, notaire, l'acte de division et hypothèque du 29 mars 1851 pardevant Achille Boudousquié, avec l'acte de vente du shérif ci-inclus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26avril—26 mai 3 10 17 24 28

Jno G. Parham vs Eugène Waggaman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3243 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 18 juin 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un carré d'ilet avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, et désigné par le No 34 sur un plan de Bloomingdale, et mesurant 204 pieds 9 pouces et 4 lignes de face rue St-Charles; 291 pieds 3 pouces de face rue State; 204 pieds 3 1/2 pouces de face rue Benjamin, et 368 pieds sur la ligne de la propriété de Burthe; etc.

2° Une autre portion de terre attenante à la propriété ci-dessus décrite, dans le carré No 65, et borné par les rues St-Charles, Benjamin, Webster et Bloomingdale, selon un acte et plan annexé à un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, le 19 avril 1871, et une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 24 novembre 1874; la dite portion de terre ayant 64 pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue St-Charles; 60 pieds de face rue Benjamin, sur une profondeur s'étendant de l'une de ces dites rues à l'autre.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur ici, par la veuve et les héritiers de feu Samuel Barnes, par acte passé pardevant Andrew Hero, jne, notaire, le 24 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—24 31, juin 7 14 17.

Mme Noémie Penisten versus Mme Margaret Murphy et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2442.—En vertu du writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prevost, Cypress, Howard et Julia (anciennement Florida Landing) et désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 6 novembre 1845 et déposé pour référence en l'étude de J. R. Marks, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Prevost sur une profondeur de cent vingt-deux pieds entre lignes parallèles, au pied anglais.

Etant la même propriété que la dite Mme Murphy a acquise par achat de Peter Manning par acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 16 février 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3mai—3 10 17 24 31 ; juin 4

Mme Veuve F. M. E. Dugué de Livaudais vs. Philip Lanmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3018—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance ou Live Oak, Laurel, Antonine et Foucher, le dit lot étant désigné par le numéro dix-sept, sur un certain plan dressé par L. Reizenstein, annexé à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le 15 mars 1873, conformément au dit plan, le dit lot mesure trente-un pieds trois pouces de face à la rue Constance ou Live-Oak, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Elisabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Raoul Dugué de Livaudais, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets faits par le défendeur, pour la somme de quarante-quatre piastres ($44) chacun en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant intérêt de 6 0[0] par année courante et 8 0[0] d'intérêt éventuel garantis par hypothèque sur la susdite propriété conformément à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 31 mars 1873.

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28avril—28; mai 5,12,19,26,31

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, MERCREDI 25 mai 1881, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Julie—

2172 sacs de maïs (plus ou moins.)

Conditions—Comptant. 25 mai—

Propriété améliorée à la Baie St Louis, contigue à l'Hôtel Stockton.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles—

Un terrain de valeur de 40 pieds de face sur 1000 pieds de profondeur, avec un cottage élevé et toutes les dépendances nécessaires.

Conditions à la vente. 22 mai—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas B. Storms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3446—Division A—Attendu que Lomson O. Storms a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas B. Storms, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

25 mai—25,29,3 juin

Succession de Albert Charles LeMore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3433—Division A—Attendu que Mme Vve Athénaïs LeMore, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Albert Charles LeMore décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 mai—22,26,31

Succession de John Dashner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3388—Division D—Attendu que Mme Mary Dashner a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Dashner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 mai—22,26,31.

M. G. Stiebel et als vs. H. Schloss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2527—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'ancienne raison sociale de H. G. Stiebel & Co. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. C. Stiebel, liquidateur de la dite ancienne raison sociale de H. G. Stiebel & Co. ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17mai—17 22 26

Succession de Bernard Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3430—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21mai—21,26,30.

Succession de John Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 849—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Bernardine Bowman, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 mai—21,26,30

Succession de Joseph Claude Brion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2138—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jules Durel, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,26—2 juin

Succession de J. U. La Villebeuvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2971—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par E. V. La Villebeuvre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,26—2 juin.

Succession de J. P. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 330—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Higgins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 mai—19,24,28

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 5me jour de mai 1881 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et mots suivants, à savoir:

Geo Hock et als vs John J Finney, avocat de district } No 3010

Cette affaire ayant été appelée ce jour. Présent, E. N. Whitemore pour les demandeurs. Quand aucune défense n'ayant été faite et l'évidence étant en faveur des demandeurs, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur, de l'enfant mineur Walter Louis Hock et de Walter Louis Hock & George Hock junior, de manière à ce que le nom du dit mineur soit George Hock junior.

Il est de plus ordonné que la somme de dix piastres soit allouée pour les frais dans cette affaire comme honoraire de John J. Finney, avocat de district.

Jugement rendu le 5 mai 1881
Jugement signé le 10 mai 1881
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le 10me jour de mai 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-un.

FRANK WALL, Député-Greffier.

12mai—1m

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serge bleu, Tweed et Cachemire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

13 mars—

Biscontau Frères,

L'angle des rues Bayou et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

14 nov—1an.

THE GREAT SAUCE

OF THE WORLD.

Lea & Perrins

Signature is on every bottle of GENUINE

WORCESTERSHIRE SAUCE.

Imparts the most delicious taste and zest to

EXTRACT of a LETTER from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras, to his brother at WORCESTER, May, 1851.

"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."

SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.

Sold and used throughout the world.

JOHN DUNCAN'S SONS,

AGENTS FOR THE UNITED STATES,

NEW YORK.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Très jolie résidence de famille à deux étages, rue St. Louis No 70, en parfait état.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane,—

Cette magnifique résidence de famille, située rue St. Louis, mesurant sur la dite rue 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 159 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur entre les rues Royale et Bourbon; ensemble une magnifique maison bâtie en briques, ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée salon double avec porte à coulisses, quatre superbes chambres, chambres à l'étage supérieur et trois chambres dans les mansardes, galerie fermée et deux cabinets, une autre bâtisse en briques à étage avec entresol attenant à la maison principale ayant au rez de chaussée la chambres, trois chambres à l'entresol et trois belles chambres à feu au premier parfaitement finies et tapissées et balcon, à chaque étage. Toutes les chambres de la maison principale sont finies et tapissées, avec cheminées en marbre; le gaz est dans la maison et les lustres sont compris dans le prix d'acquisition. Lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en pierres plates, arrière-cour, citerne, waterworks, puits en briques, etc. etc.

"Voir le plan exposé à la Bourse."

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes exigibles cette année (1881).

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, pour garantir son enchère. 22mai—

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE RECEVEUR

D'un stock considérable de Meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires

COMPRENANT

De riches et élégants ameublements de salon, de chambre à coucher et de salle à manger,

En bois de rose, acajou et noyer.

AUSSI

Un grand assortiment choisi de Lits Victoria et autres,

Armoires à glace, à une porte ou deux, fines et simples,

Bureaux—Lavabos—Tables à dessus en marbre—Side Boards,

Glaces

Avec cadres dorés et autres,

Tables à manger à allonge,

Sofas, Canapés, Fauteuils, Porte-chapeaux, Tabourets et meubles de bureau, tels que

Pupitres, Fauteuils tournants et autres, etc.

Dans l'affaire de

J. W. Davis Furniture Manufacturing Co. et S. Beizsdorf et autres

vs.

L. Leconte & Co. et C. Menendez.

No 9323, Cour de Circuit des E.-U. d'Amérique pour le 5e Circuit et District oriental de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp, JEUDI 2 juin 1881—commençant à 10 heures du matin, dans l'édifice Nos 131 et 133 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, et les jours suivants jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, en date du 1er mai 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, tous les effets mobiliers et appartenant aux défendeurs et contenus dans l'édifice en briques à quatre étages désigné par les Nos 131 et 133 rue de Chartres entre St Louis et Toulouse, lesquels comprennent:

Un stock très considérable et parfaitement assorti de meubles fins, de qualité moyenne et ordinaires de salon, chambre à coucher et salle à manger meubles de bureaux, de bibliothèque et de cuisine, selon l'inventaire et enquête à la cour et au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant pour toute somme au dessous de $200, à crédit pour toute somme au dessus de $200 et au dessous de $500, à 4 mois de crédit en billets approuvés et endossés à la satisfaction des parties, pour toute somme au dessus de $500.

22mai—à la vente.

SANS LIMITE.

Pour effectuer la liquidation des affaires et la dissolution d'une société.

Magasin dans le voisinage du marché français, rue Décatur ou Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

Terrain et maison rue St Louis, et terrain et cuisine rue Craps, entre Français et Union.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan pour opérer une dissolution de société, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No 304 Vieille-Levée ou Décatur, dans le carré borné par les rues Décatur, Gallatin, Ursulines et Hôpital. Le terrain mesure 25 pieds de face sur chacune des rues Décatur et Hôpital sur 70 pieds 9 pouces de profondeur sur la limite inférieure et 75 pieds 4 pouces du côté de la rue des Ursulines.

2° La bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No 286 rue Décatur, dans le même carré que la bâtisse précédemment décrite, et y attenant. Le terrain mesure 25 pieds de face rue Décatur, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face rue Gallatin, sur 93 pieds 9 pouces de côté supérieur.

La propriété est convenable comme emplacement de commerce et résidence, elle a de vastes magasins au rez-de-chaussée qui sont occupés par de bons locataires, et convient parfaitement pour le commerce du détail et bien établi dans les environs du Marché Français.

3° Le terrain et la cuisine en briques à deux étages, désignés par le No 306 de la rue St. Louis, dans le carré borné par les rues St Louis, Conti, Marais et Tremé; le terrain mesurant 21 pieds de face rue St Louis, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° La maison en bois à un étage, désignée par le No 425 rue Bourgogne, ci devant Craps, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Union, Français et Remparts. Le terrain mesure 23 pieds de face rue Bourgogne, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Tous détails additionnels seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au propriétaire des billets, et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 0[0] comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente. Les actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 mai—

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains non améliorés, sur la rue du Canal

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1260 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp — SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 25 avril 1881, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue St-Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Promenade Triton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme lot K, sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et aussi comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 16 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 28 pieds sur la rue St Joseph, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes. La propriété est en face de la résidence de MM. Theo. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros Municipaux 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'améliorent rapidement, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 186 pieds 3 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 mesure 30 pieds de face rue du Canal, sur 166 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur du côté du terrain No 5, et 153 pieds de profondeur du côté du terrain No 7; de plus, 17 pieds 6 pouces sur une ligne oblique, et 22 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne de derrière.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 9 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 153 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. Le terre est haute et le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site des plus désirables et qui promet le plus comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4°—Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Bienville, Douane, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de face rue Bienville, sur 129 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois comble, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et du lac rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

30avril—30 7, 14, 21, 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

De très beaux meubles et effets mobiliers qui se trouvent dans la résidence en briques, No 175 rue des Magasins, coin de la rue Julie.

Succession de Mary Breen Levine.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 3261.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—MARDI, le 7 juin 1881, à 10 heures et demie du matin, dans la propriété No 175 rue des Magasins, coin de la rue Julie, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 23 mai 1881, dans l'affaire de la succession de Mary Breen Levine, décédée, Dossier No 3261, à l'encan il sera vendu—

Tout le contenu de la résidence ci-dessus mentionnée, conformément à un inventaire déposé aux bureaux du greffier de la susdite cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

25 mai—25,29—juin 2,7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour du comptant.

Meubles et effets mobiliers.

Le contenu de la résidence en briques No 144 rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Girod.

Chas. Leighton vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 2515.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 6 juin 1881, à 10 1/2 heures du matin, dans la propriété No 144 rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour civile de District, Division C, en date du 22 avril 1881, dans l'affaire de Charles Leighton vs ses créanciers, Dossier No 2515 à l'encan, il sera vendu—

Tout le contenu de la résidence ci-dessus mentionnée, conformément à un inventaire déposé dans le bureau du greffier de la susdite cour.

Conditions comptant avant livraison.

25 mai—25 29 juin 2 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magnifique résidence au coin des rues Canal et Tremé, attenant à la résidence Moody, et dans un quartier attrayant de la ville.

Magnifique bien de campagne à Covington, paroisse St. Tammany, vis-à-vis de la maison de cour.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Tremé, Marais et Douane, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade de 114 pieds à la rue Tremé. Les améliorations comprennent cette magnifique résidence en briques à trois étages, située dans un des quartiers les plus attrayants de la rue du Canal, contenant au 1er étage salon, salle à manger corridor et escalier, au second étage 4 chambres, corridor, etc., verandah en fer faisant face à la rue du Canal et galerie avec verandah en fer faisant face à la rue Tremé. Attachée à la bâtisse principale se trouve une bâtisse en briques à deux étages, ayant magasin à provisions, cuisine, chambre à repasser, galerie, 3 chambres à coucher, lieux d'aisance aux étages inférieurs et supérieurs.

2° Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Covington, Paroisse St Tammany, dans l'ilet No 9 borné par les rues New Hampshire, Gibson, Vermont et Boston, désignés par les Nos 12, 13, 14, 15 et 16 et mesurant comme suit les lots Nos 12, 13 et 14 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 14 formant le coin des rues Boston et New Hampshire les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Boston sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage, contenant un corridor, galerie, à peu près 6 chambres, dépendances contenant à peu près 4 chambres, cave sous terre, lieux d'aisance, etc.

Le terrain est planté de beaux arbres, Mûriers de première qualité, rendant l'endroit propre à l'élevage des vers à soie, on pourrait tirer 20 onces avec les ustensiles maintenant en usage sur la propriété. Il est bien reconnu que l'élevage des vers à soie se fait sur une grande échelle aux Etats-Unis. La construction du chemin de fer projeté entre Mandeville et Covington qui se trouve à une petite distance de cette propriété augmente grandement sa valeur. Les meubles et les ustensiles sur les lieux pour l'élevage des vers à soie seront vendus avec la propriété.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur privilège avec 8 0[0] d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0[0] pour honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets en partie, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets fournis et remboursera les primes, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0[0] sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente par devant C. V. Foulon notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mai—

PAR HOEY & O'CONNOR,

AUX CAPITALISTES!

La propriété la plus attrayante offerte en vente.

A proximité du marché français et du marché aux légumes,

Et attenant au marché aux fruits et au marché Bazaar,

Dans le Second District.

Le Magasin Rouge No 3.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

Le magasin en briques à trois étages du "Magasins Rouges" connu par le No 3 rue Peters et No 3 rue Décatur, entre St Philippe et Dumaine. Livraison en sera donnée immédiatement. Cette magnifique propriété fait face au "Picayune Tier" et French Shipping attenant aux marchés aux légumes, à la viande et au Bazaar, et juste au dessus du marché aux légumes.

Cette propriété est reconnue comme l'emplacement central faisant face au devant pour quelque genre d'affaire soit pour bâtir, louer ou habiter—ne demandant que des réparations ordinaires.

Pour plus amples détails s'adresser aux encanteurs.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit au gré des acquéreurs en billets portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Si les billets ne sont pas payés à échéance alors l'intérêt sera de 8 pour cent avec toutes les clauses pénales de 5 pour cent honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devra assumer le paiement, en sus du prix d'adjudication des taxes d'Etat de 1881.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Pour clore les intérêts de la succession Patrick Irwin et Co., propriétaires.

L'entrepôt de tabac sur la rue Pologne, dans le Troisième District de cette ville.

Cent quarante-sept lots attenants à la station des chars.

Vente positive à long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux 17 rue Carondelet,—MARDI, 31 mai 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante de valeur, à savoir:

Cent quarante sept lots de terre dans le Troisième District de cette ville s'étendant le long de la rue Pologne et faisant face à la station des chars de la ville "N. O. City Rail Road Co.", et allant jusqu'à la rue Villeré.

Cette propriété sera vendue en lots ou ilets au gré des acquéreurs. Il est avantageux de faire savoir aux acquéreurs que la taxe de desséchement sur ces terres a été annulée par une décision récente de notre Cour Suprême, et Un Titre Complet et Garanti sera donné à chaque acquéreur.

Termes et conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer au (pro rata) en sus des montants de leurs adjudications le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur la dite propriété pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell, notaire.

19 mai—19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrains dans le sixième District

A l'encan.

A long crédit.

Succession de John et Lydia Henry, consolidé No 2894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 avril 1881, et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumeront, en sus du montant de leurs enchères, le paiement des taxes pour les dites propriétés dues et exigibles pendant l'année 1881, 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27avril—27,30 mai 14 21 28 jusq date

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Vente très positive

DE

Propriétés améliorées centrales dans le Second District.

Avec le consentement de propriétaires résidents et absents.

No 147 rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts. Magnifique résidence à un étage en briques et en bois.

No 149 rue Ste-Anne, entre Remparts et Bourgogne. Magnifique résidence en briques à deux étages avec mansarde.

No 269 rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital. Belle résidence en briques à un étage avec mansarde.

No 131 rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine. Jolie résidence en briques à un étage, entre poteaux.

No 129 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine. Magnifique résidence en briques à deux étages, convenable pour docteurs, dentistes et autres hommes de profession.

Nos 283 et 285 rue Ursulines, entre Roman et Derbigny. Résidence à deux étages, en bois.

Magnifique et grand cottage élevé en bois, et terrains rue Dorgenois, entre Ursulines et Hôpital.

No 16 rue Conti, entre Chartres et Vieille-Levée. Magasin en briques à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 45 rue Royale—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane avec le consentement DES PROPRIÉTAIRES RÉSIDENTS ET ABSENTS.

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue des Ursulines sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages divisée en deux corps de logis, désignée par les Nos 283 et 285 rue des Ursulines, ayant 6 chambres à chaque corps de logis, cuisines en bois à deux étages avec 4 chambres, lieux d'aisance, cuve, gaz, etc. Les chars de la ligne de la rue Dumaine passent devant la propriété.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 12 dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Chartres et Vieille-Levée, mesurant 20 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages désignée par le No municipal 16 rue Conti.

3° Sept lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 49 à 55 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Hôpital et Rochblave. Les lots Nos 49 à 53 inclusive mesurent chacun 149 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Hôpital, sur 109 pieds de profondeur le lot No 53 formant le coin des rues Dorgenois et Hôpital, les lots Nos 54 et 55 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue Dorgenois, sur 149 pieds 1 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en une belle résidence en bois solidement construite, élevée sur des piliers en briques à peu près 7 pieds de hauteur, contenant 4 grandes chambres et 2 cabinets, corridor au centre, galeries de devant et de derrière, corniches, etc. Une cuisine en bois dans le fond avec 3 chambres, poulailler, lieux d'aisance, cuves, etc., &c. Avec très peu d'argent on pourrait faire un bijou de cette propriété. Quatre lignes de chars passent à un ilet et demi de la maison ce qui fait que l'on peut se rendre en ville en peu de temps.

4° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et Bourgogne, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence pour famille à deux étages avec mansarde, façade en briques, ayant au premier salon, salle à manger et corridor sur le côté, 5 chambres à coucher au premier étage, une cuisine à deux étages avec 5 chambres etc. lieux d'aisance, cuves, hydrant etc.

Cette propriété se trouvant dans la proximité du marché et des chemins de fer urbains, du lac et de ville etc. et dans un voisinage respectable est une recommandation pour les capitalistes et un investissement sûr et pour famille une résidence sans égale.

Cette propriété est désignée par le numéro municipal 149 rue Ste Anne.

5° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No — dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Hôpital et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes du côté le plus près de la rue Hôpital, 95 pieds 11 pouces sur une première profondeur du côté le plus près de la rue Ursulines, puis 2 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne et s'étendant vers la rue Hôpital, puis 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 29 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent cette résidence de famille agréable et confortable avec mansarde, en briques à deux étages, ayant, au premier, 2 grandes chambres avec portes à coulisses, salon sur l'arrière, 2 grandes chambres à coucher, au second ou mansarde, 2 grandes chambres à coucher et 4 cabinets.

Une bâtisse en briques à deux étages avec cuisine et chambres, cour pavée, cour sur l'arrière, cuves, water-works, lieux d'aisance, gaz et toutes les autres accommodations pour faire une maison agréable et confortable. Cette propriété est désignée par le No 269 de la rue Bourgogne.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Remparts, Dumaine et Bourgogne, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent cette maison élégante en briques à un étage avec mansarde, ayant 2 salons et corridor au premier étage et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, ainsi qu'une bâtisse en briques sur l'arrière à deux étages avec chambres à manger, office et cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres et galerie au second étage, chambre à bain en briques, eau, lieux d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 147 Ste-Anne.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis Toulouse, Dauphine et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St.-Louis, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces. Les améliorations comprennent cette maison confortable en bois à un étage avec galerie sur le côté, une cuisine en bois à deux étages, ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 3 chambres et galerie de côté au second étage cour, hangars, lieux d'aisance, etc., porte le No 131 rue St.-Louis.

8° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine. Le dit lot mesure 26 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur d'environ 80 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante et confortable résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, en bon état, avec verandah en fer et balcon, salon, salle à manger et entrée sur le premier étage. 3 chambres à coucher, escalier et cabinet au second étage, deux chambres, passage et cabinet dans la mansarde, une bâtisse en briques à trois étages avec cuisine, chambre à bain et chambre à coucher sur le 2d et 3me palier, cuve double, cour pavée, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 129 rue de la Douane.

Le vendeur se réserve le droit de livrer la propriété le ou avant le 1er juillet 1881.

Termes et conditions—1[/]3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0[0] d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0[0] pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, en une portion et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engagera à tenir les bâtisses assurées et d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 au dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0[0] sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22mai—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allmy François Joseph	Humeaux Mme née Mauriane
Audibert François	Jean Mme, bouchère
Antoine Martin	Le Rouzic Jean Marie
Aubergier Amet	Lacaze François
Bourré Jean	Laguillaume François
Boyer Auguste	Laronde Laurent
Beitinger Jean Baptiste	Lafont Joseph
Bonnaut Henriette	Laporte Joseph
Billmann Philippe	Labarrère Armand
Blondeau Louis	Legrand Jules Numa
Bertrand Eugène	Lamy Charles
Courtiade Eugène	Michel Léopold
Chaubet Jean	Monneton Catherine
Chauveau Louis	Morlas Baptiste
Castex Paul et Marie Anne	Majestre Pierre Martin
Chatelain Catherine	Oger Etienne
Cassé Bertrand	Peterson Mme Marck née Madelon Heray
Chavagneux Etienne	Peterson Napoléon et Philomène
Darand Alphonse	Poquinet Augustin
Dastugue Benjamin	Philastre Eugène
Dauton Bernard	Pemon Pierre
Dumiot Louis	Piot Antoine
Douard Jean François	Rivest Marie
Despaux Jean	Rousset Jean Baptiste
Ducota Marc	Robert Edmond
Fischard Emile	Rolland Ernest
Flaia Julien	Reinsinger Louis
Flaschmann Thérèse	Saint Martin Joseph
Fondoulas Prosper	Samperin Bernard
Fontaine François	Saffer Clément
Gelé Jean	Setzer Rose
Grumbach Max	Souchet Marie Victoire
Guillou Clodomir Augustin	Trench Vincent
Goso Mme Vve	Toussaint Jacques
Guignon Stanislas	Wangen Jean Baptiste
Hulis Pierre	
Horny Illuminé	

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881.

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—